

# REGLEMENT « LES PEINTRES DANS LA RUE » TRANS-EN- PROVENCE

Organisé par le service Culturel de la Commune



Dimanche 18 mai 2025

## 1 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous les **artistes amateurs**.
- La participation est gratuite et implique l'acceptation du présent règlement.
- Il comporte 2 catégories de participants : ADULTES et JEUNES DE MOINS DE 16 ANS (placés sous la responsabilité des parents).
- A noter que le concours sera annulé en cas de pluie.
- Les participants s'engagent à rester la journée complète jusqu'à la remise des prix par le jury.

## 2 – Thème

- **Le village de Trans-en-Provence**, l'artiste se place où il souhaite pour exécuter son œuvre.

## 3 – Technique et Support

- Le participant doit venir avec son **support vierge et son matériel**.
- Tous les supports, formats et techniques sont libres, l'œuvre est exécutée sur place, dans la rue sous l'œil du public et dans le temps imparti, prête à être accrochée pour l'exposition.
- **Aucune signature ne doit être visible**.
- Les techniques employées sont au choix du participant (acrylique, aquarelle, huile, pastel, crayon, feutre, fusain, encre).

## 4 – Déroulement de la Journée

- Inscriptions conseillées par mail : [vieassociative@transenprovence.fr](mailto:vieassociative@transenprovence.fr) ou le jour même de 9h à 10h30, Place de l'Hôtel de Ville.
- Le support vierge se verra attribuer un numéro et sera tamponné (**tout support non tamponné sera invalidé**).

- L'artiste est libre de se placer où il souhaite dans le village.
- Les œuvres devront être déposées pour accrochage sur le lieu d'inscription **entre 16h30 et 17h00.**
- Le jury, composé de plusieurs personnes se réunira à 17h15 et délibèrera pour l'attribution des prix selon les critères suivants :
  - Respect du sujet.
  - Maîtrise de la technique.
  - Originalité de la création.
  - Capacité à générer des émotions.
- Les décisions du jury seront **incontestables**
- Tout au long de la journée la photographe de la mairie prendra des photos des peintres et de leurs peintures. En acceptant ce règlement, le peintre accepte de céder son droit à l'image pour la communication autour l'évènement.
- **Les résultats et la remise des prix auront lieu à 18h00 et seront suivis du verre de l'amitié.**

## 5 - Prix

- Les prix attribués se répartissent de la manière suivante sous forme de cartes cadeaux « CULTURA » :

<b><u>ADULTES</u></b>	1 <sup>er</sup> prix	120 euros	<b><u>JEUNES</u></b>	1 <sup>er</sup> prix	80 euros
	2 <sup>ème</sup> prix	80 euros		2 <sup>ème</sup> prix	50 euros
	3 <sup>ème</sup> prix	50 euros		3 <sup>ème</sup> prix	30 euros